

Le salaire minimum doit augmenter



www.ogbl.lu

 facebook.com/ogbl.lu

 twitter.com/OGBL_Luxembourg



OGB-L

Le salaire minimum doit augmenter

Quiconque est contraint de vivre avec le salaire minimum sait à quel point cela est difficile. Chaque euro compte. Et malgré tout, il est souvent difficile de joindre les deux bouts à la fin du mois.

Pourtant, toute personne qui travaille devrait pouvoir vivre bien et confortablement de son salaire.

Le salaire minimum n'est pas l'aumône. Il garantit un plancher en-dessous duquel les salaires ne peuvent descendre et qui doit empêcher la pauvreté. Le Luxembourg est un pays qui présente une productivité élevée et qui devrait connaître des accroissements supplémentaires de productivité. Cela vaut aussi pour tous ceux qui, nombreux, sans convention collective, ne touchent que le salaire minimum à la fin du mois. Eux aussi contribuent de manière décisive au succès de l'économie luxembourgeoise. Sans eux, rien ne fonctionne plus. Les milieux patronaux le savent très bien aussi, même s'ils prétendent aujourd'hui que ceux qui perçoivent le salaire minimum ne sont pas suffisamment productifs. C'est pourtant le contraire qui est vrai.



Lorsque l'on se penche sur le coût salarial moyen dans les autres pays européens, on constate très rapidement que les coûts salariaux au Luxembourg, précisément dans les secteurs économiques où le salaire minimum est le plus répandu, sont bas comparativement.

Le salaire minimum est dû en échange d'un bon travail à productivité élevée. C'est pour cette raison que l'OGBL exige une augmentation de 10% du salaire social minimum. Et ce, tout de suite! Pas seulement dans un an ou deux.

Une revendication absolument justifiée

De nombreuses voix vont s'élever, en disant que le salaire minimum est déjà trop important. Le plus élevé d'Europe. Et que davantage n'est pas possible. Comment l'OGBL peut-il poser une telle revendication?

Cependant, ces voix émanent presque toujours d'un camp qui n'a jamais été contraint de devoir s'en sortir avec le salaire minimum. Nombre d'entre elles ne connaissent le salaire minimum que par ouï-dire.

C'est pour cette raison qu'en Europe, afin de se faire une idée objective de son véritable niveau, le salaire minimum est comparé aux salaires moyens. Et lorsqu'on compare au Luxembourg le niveau du salaire minimum avec les salaires moyens, on constate très vite que le salaire minimum frôle le seuil de pauvreté et qu'il est très éloigné du salaire moyen. Par conséquent, une revalorisation du salaire minimum contribuerait également à atténuer les inégalités salariales et à atteindre une redistribution plus juste de la valeur ajoutée qui est générée.

D'un point de vue purement économique, l'augmentation du salaire minimum serait également un gain, car elle viendrait améliorer considérablement le pouvoir d'achat de milliers de salariés concernés et se répercuterait positivement sur la demande intérieure. Cela n'entraînerait pas de suppressions d'emplois, mais au contraire, la création de nouveaux emplois!

Ce n'est pas nous qui l'avons dit

Il existe une étude récente du STATEC («cahier économique» 122, décembre 2016) qui se penche sur le budget de référence minimum pour les familles au Luxembourg. Même si l'on peut s'interroger sur la logique qui la sous-tend, cette étude a au moins le mérite de livrer pour la première fois une analyse critique du niveau de revenu nécessaire à tout un chacun pour arriver, plus ou moins, à joindre les deux bouts au Luxembourg. Arriver plus ou moins à joindre les deux bouts ne signifie pas joindre allégrement les deux bouts. Arriver plus ou moins à joindre les deux bouts signifie de devoir retourner chaque euro deux ou trois fois dans sa poche avant de le dépenser. Plus ou moins signifie de devoir constamment calculer. Pour les ménages concernés, lorsque la machine à laver tombe en panne, cela constitue une petite catastrophe.

Tous les postes budgétaires d'un ménage ont été analysés à la loupe afin de déterminer quel doit être le niveau de ce minimum absolu. Ne prenons ici qu'un exemple tiré de cette étude. De quel niveau de revenu mensuel, un homme seul a-t-il besoin, de manière minimale, pour prendre part à la vie en société ? Le STATEC arrive à un montant total de 1923 euros net. Pour voir à quel point ce calcul est serré, il suffit d'apprécier chaque poste budgétaire de ce ménage composé d'une personne.

Avec un budget de 56 euros par mois pour les vêtements, on ne risque certainement pas d'être habillé suivant les dernières tendances à la mode. Et 11 euros pour la santé (contribution personnelle) ne peuvent certainement suffire qu'à une personne ayant des dents saines et qui est en parfaite santé. Avec 293 euros par mois pour l'alimentation,



on n'a certainement pas besoin de songer à d'onnéreuses délicatesses. On ne peut pas se les payer.

Le revenu minimum brut s'élève actuellement à 1998 euros par mois. Brut évidemment. Net, après retranchement des impôts (classe d'impôts 1 sans abattements) et des cotisations sociales, il ne reste plus que 1727 euros par mois. Tout salarié qui perçoit le salaire minimum se trouve donc clairement en-dessous du seuil des 1923 euros net par mois estimés comme étant nécessaires. Et cela, en travaillant à temps plein. Comment est-il possible qu'une personne qui travaille à plein temps gagne malgré tout moins que le minimum vital absolu ? L'OGBL ne cèdera que lorsque cette situation aura changé. Nous allons mener des discussions à ce sujet avec tous les partis politiques et, si nécessaire, envisager des actions syndicales.

L'augmentation du salaire minimum est urgente et absolument justifiée

Nous voyons donc que l'actuel salaire minimum non-qualifié se situe en dessous du seuil minimum nécessaire pour vivre. Cela ne peut pas continuer.

L'OGBL exige par conséquent de la part du gouvernement une augmentation structurelle du salaire minimum de 10%.

Un salaire juste pour un bon travail, il ne peut pas en être autrement.

Le salaire minimum qualifié est, comme on sait, supérieur de 20% au salaire minimum non-qualifié dont il est ici question. Cet écart est justifié et doit rester de l'ordre de 20%. L'OGBL s'opposera à toute tentative visant à changer cela. Rendre plus difficile l'accès au salaire minimum qualifié est également inacceptable.

Le Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Vous trouvez toutes nos adresses et heures de permanences sur www.ogbl.lu

Pour toutes informations, un numéro de téléphone unique

+352 2 6543 777



www.ogbl.lu
ogbl@ogbl.lu